



RAPPORT D'ACTIVITÉ

FORMATION EDUCATEUR SPECIALISE

Mai 2026

IRTS CA INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS
03 26 06 22 88 / www.irtsc.a.fr



Sommaire

Préambule	1
1- Données chiffrées	2
1. Nombre d'apprenants et situations particulières	2
2. Les statuts :	3
3. La moyenne d'âge	4
4. Origines géographiques	5
5. Les niveaux scolaires à l'entrée en formation	6
2- La formation pratique à l'étranger	8
3- Point sur l'apprentissage	9
4- Une réforme à venir.....	9
ANNEXE.....	14

Préambule

61 apprenants ont obtenu le diplôme d'État d'éducateur spécialisé à la session de juin 2025. Leur succès a été fêté avec l'ensemble des diplômés de l'IRTSCA le 7 novembre 2025 pendant le gala des diplômés sous le thème du cinéma, un évènement festif pour marquer la fin d'un cycle et leur souhaiter réussite dans leur nouvelle vie professionnelle.

Pour cette année universitaire 2025-2026, la cohorte d'apprenants en formation d'éducateur spécialisé atteint le chiffre de 191 quand elle était de 186 l'an passé à la même période. Nous retrouvons 4 statuts au sein des trois promotions : ils sont 112 étudiants, 33 demandeurs d'emploi, 33 apprentis et 13 salariés. Cinq référents de parcours accompagnent ces apprenants aux statuts variés, ce qui représente environ 48 suivis individualisés à assurer par référent si nous y ajoutons l'accompagnement mémoire.

Cette année encore, plusieurs évolutions viennent interroger l'organisation de la formation et les parcours des apprenants : la diminution progressive des effectifs au fil du cursus, la transformation des statuts, la diversification des profils à l'entrée en formation ou encore le développement de l'apprentissage en première année. Ces éléments invitent à réfléchir aux conditions de maintien dans le parcours et à l'accompagnement des situations particulières qui peuvent mettre parfois à mal l'engagement des apprenants dans la durée.

Une perspective de transformation plus large est apportée par la réforme à venir des diplômes de niveau 6. Cette réforme nous conduit à nous interroger sur plusieurs dimensions qui me semblent essentielles : Comment accompagner au mieux les apprenants dans des parcours plus personnalisés ? Comment garantir une évaluation juste des compétences réellement développées ? Comment mieux prendre en compte les besoins particuliers des apprenants, qu'il s'agisse de situations de précarité, de difficultés de santé mentale, de handicaps ou d'autres fragilités susceptibles d'impacter leur parcours. Comment adapter l'accompagnement sans réduire l'exigence de la formation ? Comment faire de cette diversité de situations un levier de professionnalisation ?

La réforme à venir nous conduit vers de nouveaux champs de réflexion, notamment autour de l'usage de l'intelligence artificielle dans les pratiques de formation et, plus largement, dans le travail social. Comment former les apprenants à un usage éthique, critique et responsable de ces outils ? Comment distinguer l'aide à la réflexion de la délégation de pensée ? Comment préserver la singularité du positionnement professionnel dans un contexte où les outils numériques prennent une place croissante ?

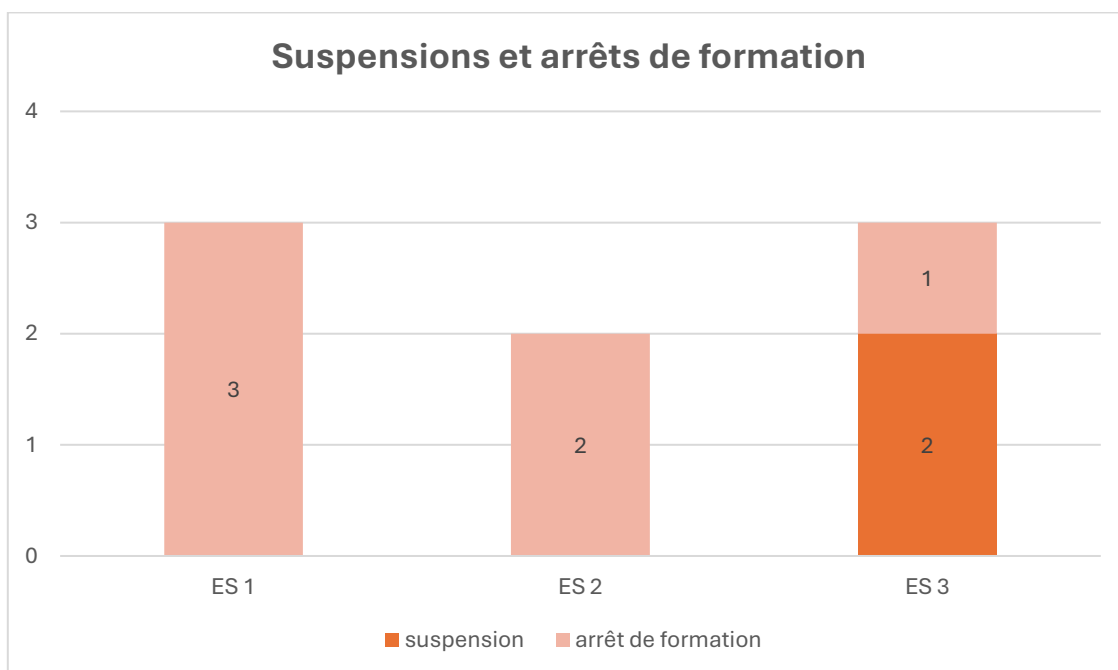
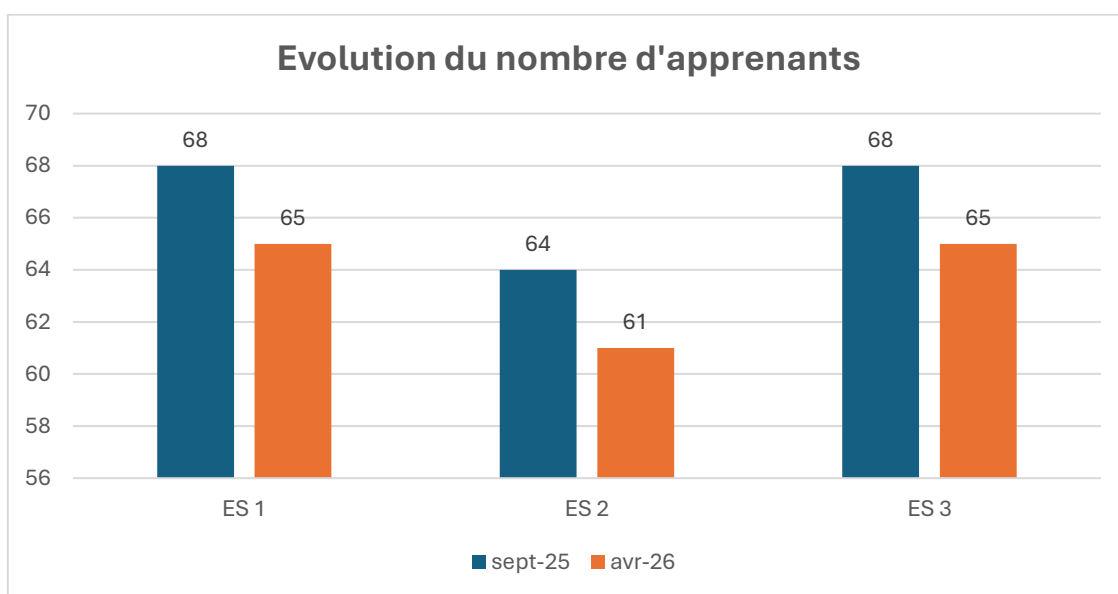
Cyrille Musiedlak, responsable de la formation

1- Données chiffrées

1. Nombre d'apprenants et situations particulières

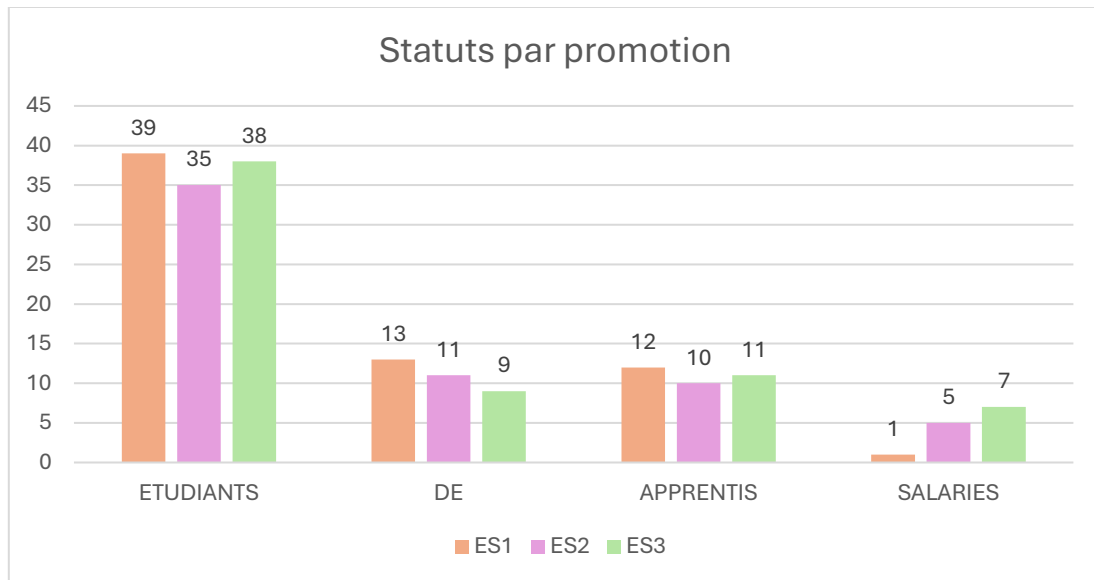
Nous notons chaque année une diminution du nombre d'apprenants au fil de leur cursus de formation. Depuis trois années nous repérons que les apprenants sont plus enclins à arrêter leur parcours de formation plutôt que de le suspendre. Les raisons de santé sont les plus évoquées.

Ainsi, depuis la rentrée de septembre, ils sont 3 en première année, 2 en deuxième, 1 en troisième année à avoir sollicité un arrêt de formation. Ils sont 2 en troisième année à avoir sollicité une suspension.

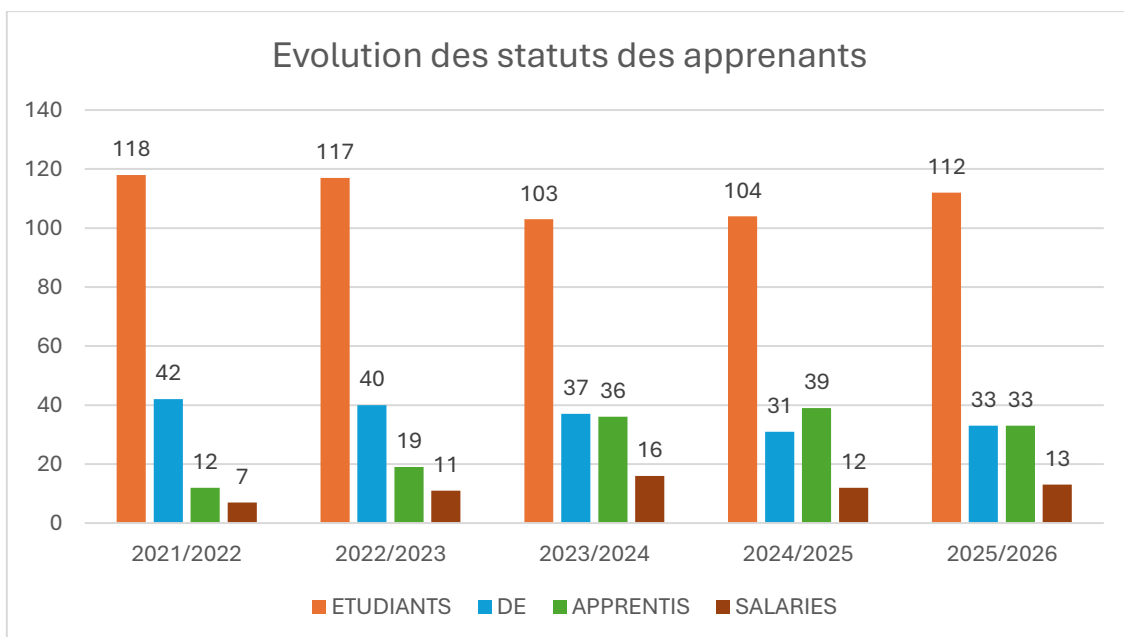


2. Les statuts :

Une mixité des statuts se dessine encore cette année sur les trois promotions. Si le statut étudiant reste bien majoritaire, ceux des demandeurs d'emploi et des salariés restent globalement équilibrés. La présence des salariés est minoritaire dans la formation même si la signature de quelques contrats de professionnalisation en fin de parcours de formation vient en augmenter le nombre.

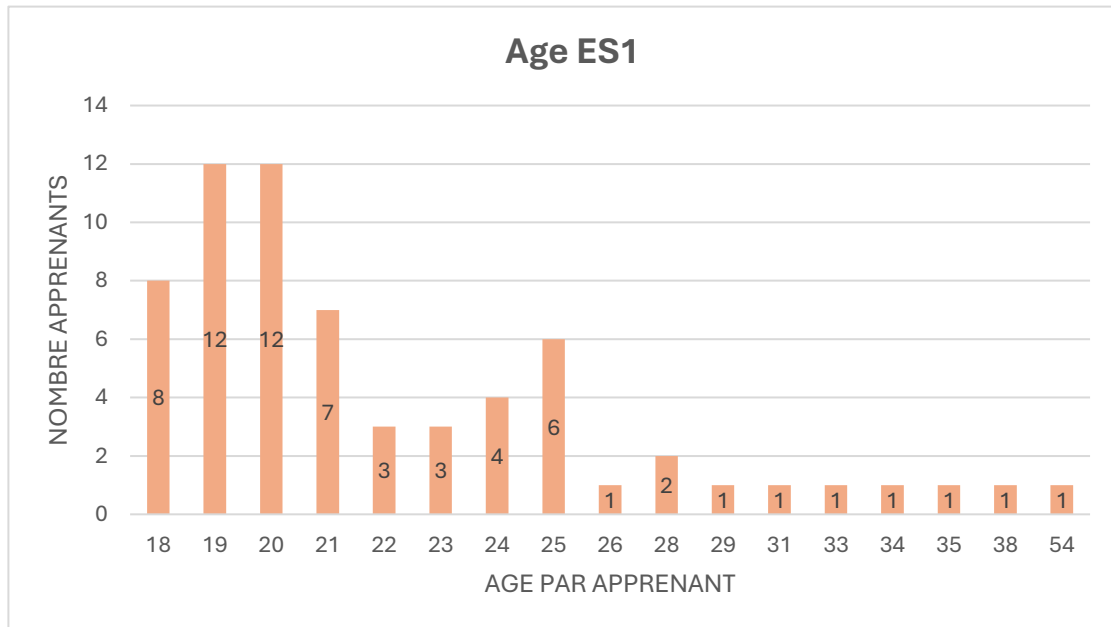


En revanche, depuis les trois dernières années, nous notons une forte hausse du statut apprentis. Les signatures de contrat d'apprentissage pouvant se réaliser au cours du premier semestre de la formation, nous assistons à un passage du statut étudiant à celui d'apprentis pour une dizaine d'apprenants. L'autonomie financière vis-à-vis des parents est mise en avant.

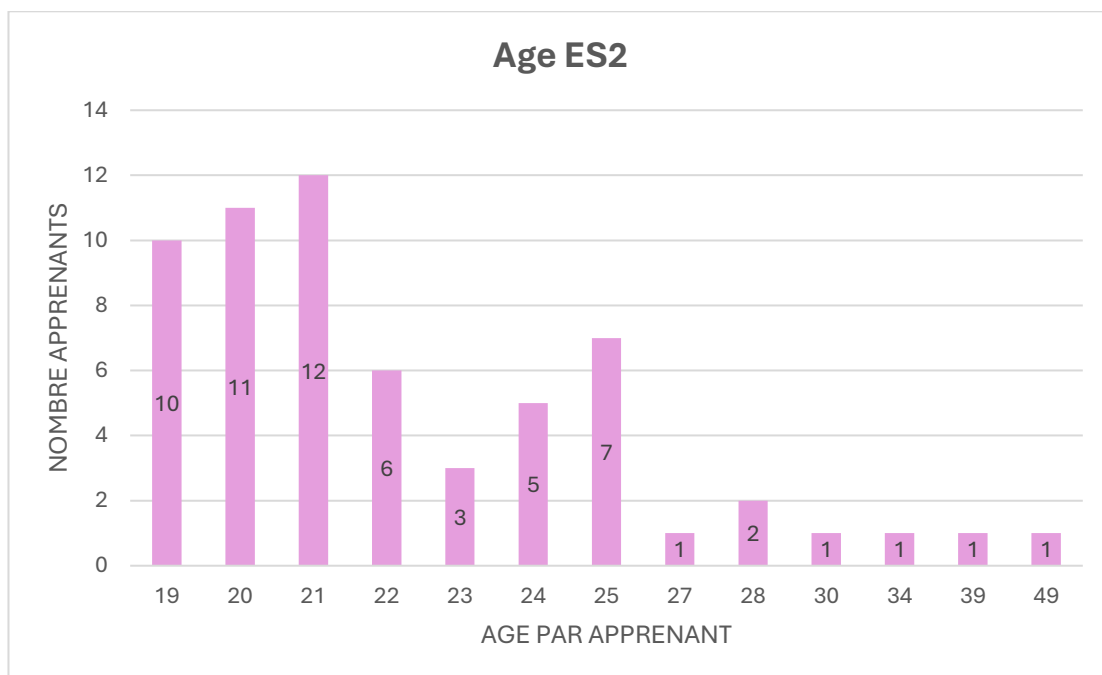


3. La moyenne d'âge

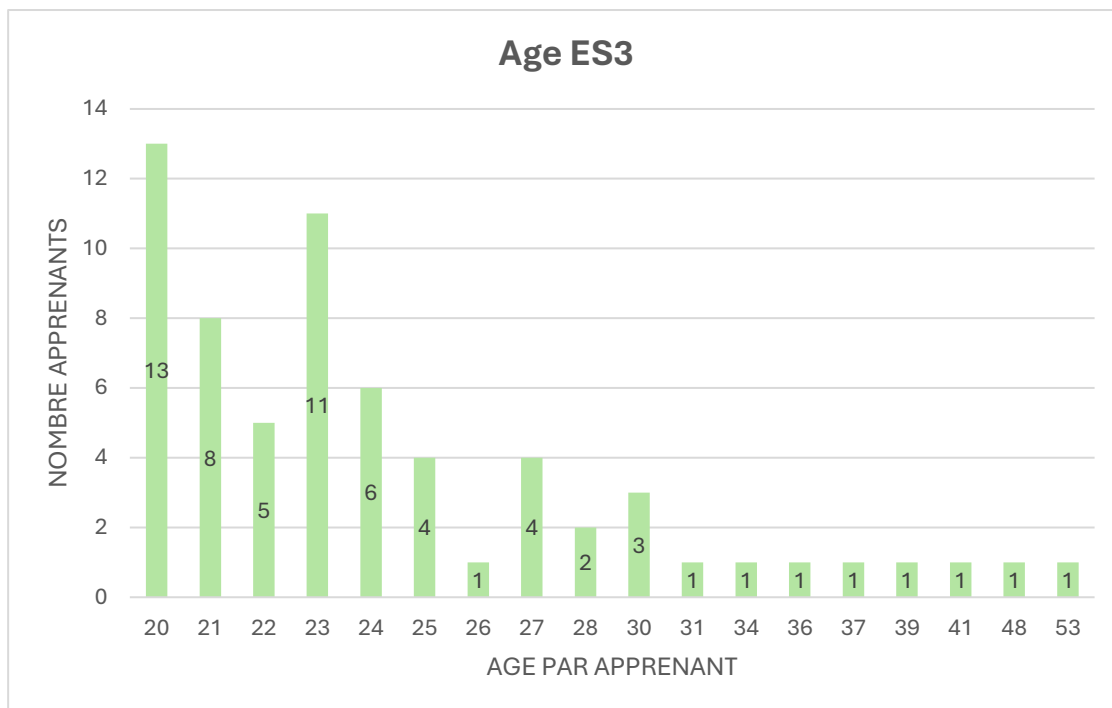
La moyenne d'âge des trois promotions reste équilibrée. Même si nous constatons une légère évolution de la moyenne d'âge chez les premières années en comparaison avec les trois dernières années. En effet, la moyenne d'âge était de 22 ans pour les années universitaires de 23/24 et 24/25 quand elle est de 23 ans cette année.



La moyenne d'âge est de 23 ans.



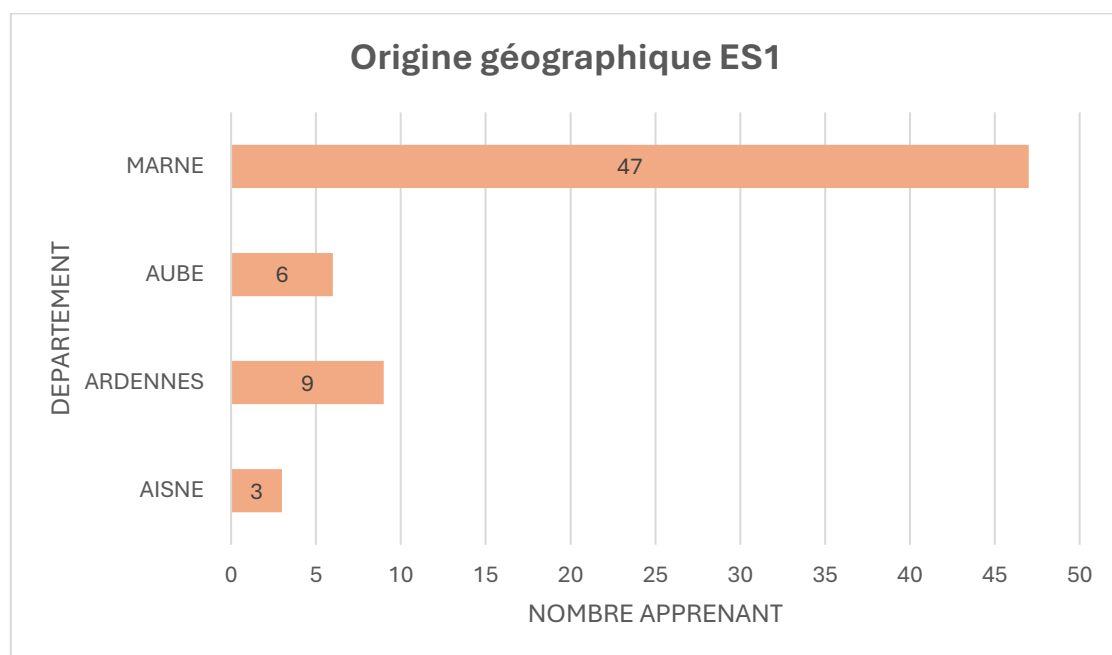
La moyenne d'âge est de 23 ans.

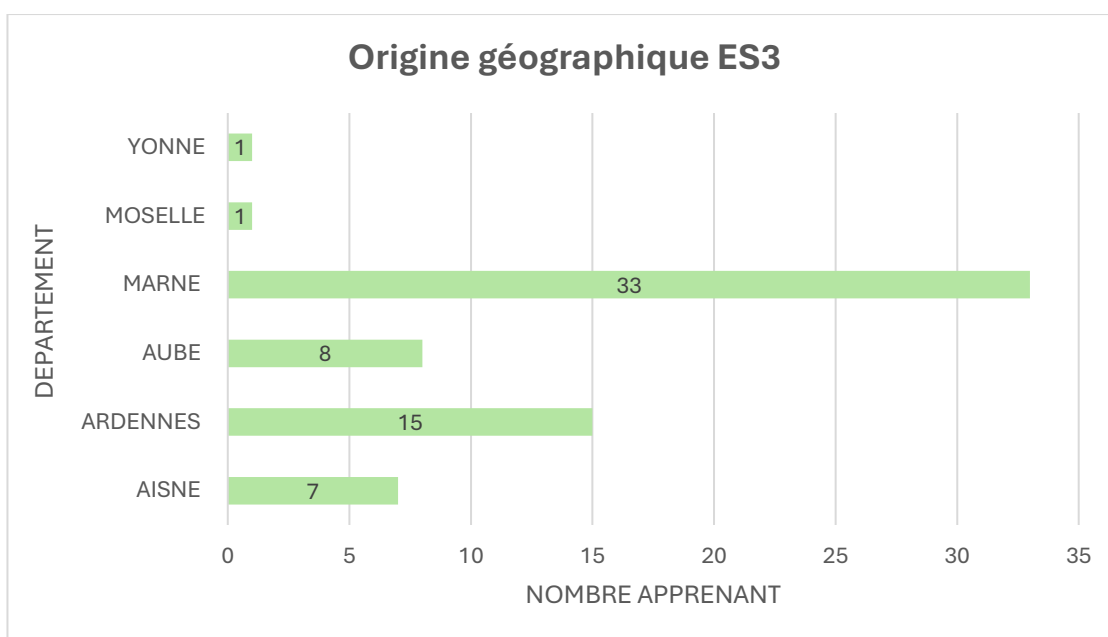
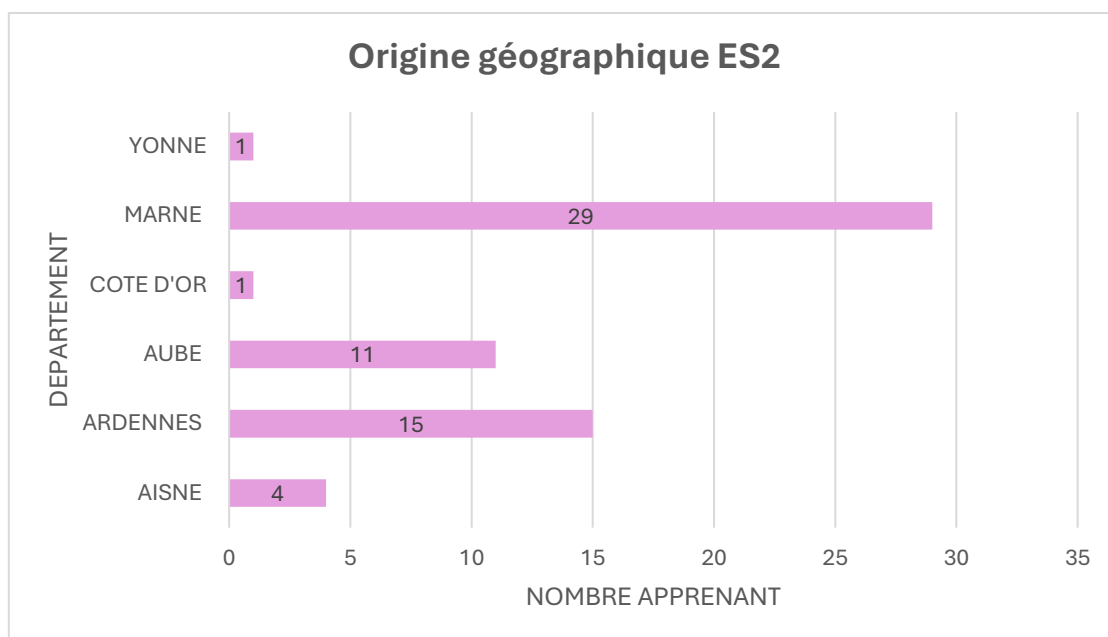


La moyenne d'âge est de 25 ans.

4. Origines géographiques

Nous notons une forte hausse des apprenants issus de la Marne. Cette situation s'explique en partie par la déclaration de leur lieu de résidence à l'entrée en formation. En effet un nombre important d'apprenants se loge à Reims pour leur poursuite d'étude.

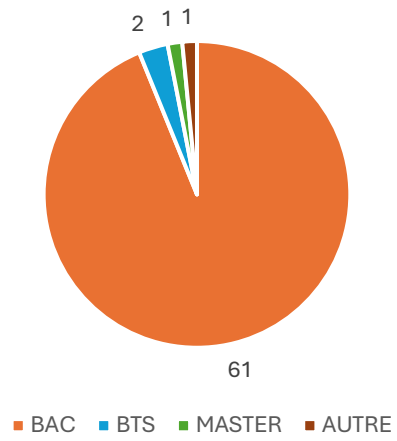




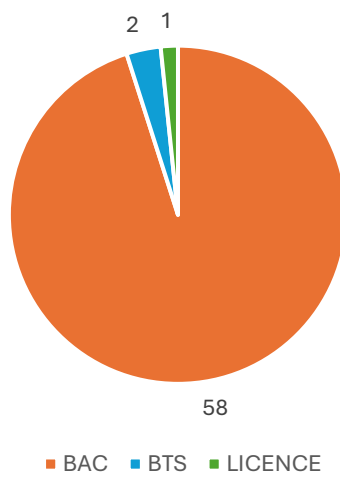
5. Les niveaux scolaires à l'entrée en formation

Sur 65 apprenants en première année, 58 détiennent un baccalauréat, 2 un brevet de technicien supérieur et 1 un Master II. Pour les deuxièmes années, sur 61 apprenants, 55 ont un BAC, 2 un BTS et 1 une licence. Enfin, pour les troisièmes années, sur 65 apprenants, 55 ont un BAC, 2 un BTS et 1 une licence. Les autres apprenants ont une expérience professionnelle adossée à un diplôme du travail social leur ayant permis une entrée en formation.

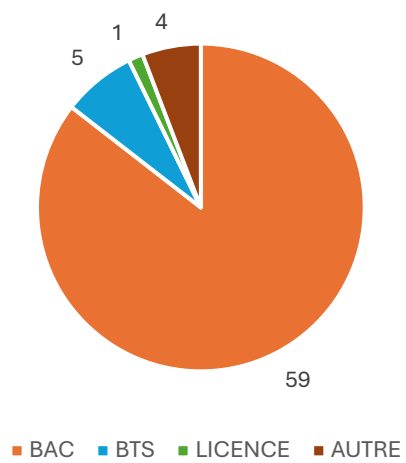
Niveaux scolaires ES 1



Niveaux scolaires ES 2



Niveaux scolaires ES 3



2- La formation pratique à l'étranger

Pour rappel, les apprenants ES ont la possibilité d'effectuer un stage à l'international au cours de leur 2^{ème} année de formation à l'IRTS CA, entre mi-septembre et mi-avril, pour une durée de 8 à 22 semaines selon les choix et possibilités d'accueil de nos partenaires.

Compte-tenu des impératifs liés à la certification, les apprenants en mobilité doivent être présents avec l'ensemble de leur promotion au regroupement de janvier lors duquel le travail de certification du DC3 débute. Ils poursuivent ensuite un stage de 8 semaines en France dans le même domaine que le stage réalisé à l'étranger. Cela leur permet un regard croisé France/pays international sur une thématique et de pouvoir observer deux lieux d'exercice professionnel.

Cette seconde partie de stage est organisée et contractualisée par les apprenants obligatoirement avant la période de départ à l'étranger. Les thématiques des deux stages doivent être communes pour assurer ainsi une continuité dans les apprentissages.

Pour préparer ce projet à l'international les apprenants doivent participer au module d'accompagnement à la mobilité et pour cela s'y inscrire dès la rentrée universitaire. En octobre 2025, 25 apprenants se sont inscrits au module de mobilité. Après plusieurs mois de préparation et de réflexion sur leur projet, ils seront 6 à partir en septembre 2026 en Belgique, Sénégal et Suisse.

Au cours de l'année 2025-2026, 4 apprenants, entrés en formation en septembre 2024, ont débuté un stage à l'international¹ :

- Une ES2, a réalisé un stage de 14 semaines en Belgique en lien avec notre école partenaire le Liège, la Haute École Charlemagne
- Deux ES2, ont réalisé un stage de 14 semaine à Dakar au Sénégal avec l'association "les petits bouts du monde",
- Une ES2, a réalisé un stage de 22 semaines en Suisse en lien avec notre école partenaire, la Haute École en Travail Social de Lausanne.

A noter qu'une apprenante ES2 (entrée en formation en septembre 2023) a terminé son stage de 14 semaines en Angleterre, à Plymouth, en janvier 2025.

¹ Voir annexe *stages à l'international*

3- Point sur l'apprentissage

Trente-quatre apprenants ont le statut d'apprentis contre trente-neuf l'an passé.

La possibilité de signer des contrats d'apprentissage à partir du mois de janvier de la première année de formation est devenue impossible cette année en raison d'une répartition des heures de cours théoriques sur l'ensemble du cursus (25 % de théorie par année) attendue par les OPCO, ce qui pourrait expliquer cette baisse.

En effet, le nombre d'entrées sous statut d'apprenti est resté identique aux années précédentes, mais le nombre de signature de contrat en cours de formation a été malheureusement restreint par cette règle. Seuls trois apprenants de deuxième année se sont vu proposer des contrats de professionnalisation à la place d'un contrat d'apprentissage.

Dans un contexte de réforme des diplômes de niveau 6, l'organisation de la répartition des heures de formation théorique et pratique sur les trois années permettra à nouveau la signature de contrat au cours du cursus de formation.

4- Une réforme à venir

L'ensemble des diplômes de niveau 6 sera réformé à compter de septembre 2026. Comme pour les diplômes d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur technique spécialisé, le 6 octobre 2025, l'arrêté relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est publié. Cette réforme des diplômes gradés licence vise à harmoniser les référentiels, renforcer la lisibilité des parcours et favoriser les passerelles entre les métiers du travail social de niveau 6. Sa mise en œuvre est lancée pour la rentrée de septembre 2026.

1- Un travail préparatoire

Un travail d'ingénierie porté par la nécessité de revisiter les contenus de la formation, ainsi que l'ensemble de son organisation se met en route rapidement à l'IRTSCA. Si la transversalité reste le fondement de notre projet pédagogique, cette réforme des diplômes gradés licence nous demande de repenser les architectures à partir de 4 blocs de compétences. Seul le bloc n°1 sera spécifique au métier d'éducateur spécialisé, les trois autres seront communs aux quatre diplômes.

Les quatre blocs de compétences du DEES porteront sur :

- BLOC 1 : 504 heures : Concevoir et conduire un accompagnement éducatif et spécialisé dans une visée préventive et inclusive ;

- BLOC 2 : 504 heures : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation ;

- BLOC 3 : 245 heures : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale ;

- BLOC 4 : 252 heures : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social.

Le calendrier des séquences de formation pratique ainsi que les séquences de formation théorique devront être rattachés à ces blocs pour permettre la poursuite de la formation en cycle partiel ou complet.

De plus, la valorisation de l'engagement des apprenants engagée depuis 2017², est confirmée par la mise en place d'un dispositif de reconnaissance de l'engagement des apprenants dans la vie associative, sociale et professionnelle.

Ce dernier visera à identifier, évaluer et valoriser les compétences, connaissances et aptitudes acquises par les apprenants dans des cadres autres que ceux des cursus habituels de formation³. Ainsi, cette reconnaissance pourra passer par l'allègement de contenus de formation.

Les parcours personnalisés qui étaient jusqu'à maintenant proposés à la marge vont pouvoir se démultiplier en fonction des besoins de formation des apprenants, une réponse aussi aux besoins des employeurs quant à la formation de leurs salariés.

2- La reconnaissance de l'accompagnement

Pour les candidats inscrits en vue de l'obtention de la certification dans son intégralité, la durée de la formation sera de 3442 heures et s'organisera sur trois années, soit six semestres.

Les apprenants bénéficieront ainsi de 1517 heures de formation théorique dont 12 heures d'accompagnement individualisé.⁴

Ces temps d'accompagnement individualisé seront effectués pour une grande majorité par les référents de parcours de la filière et un nombre d'heures pourra être mis à disposition du référent mobilités internationales et Erasmus et de la référente handicap selon les besoins des apprenants. Ils se répartiront sur des séquences d'une heure par trimestre. Ils seront proposés en fonction du calendrier de la formation pratique, mais globalement avant le départ en stage ou à la fin de chaque bloc pour les parcours partiels. Ils donneront lieu à :

- Une analyse qualitative du parcours de formation et de professionnalisation,
- Un travail réflexif structuré à partir des situations de l'apprenant,

² Article 29 de la loi égalité et citoyenneté parue le 27 janvier 2017, complété par le décret n°2017-962 du 10 mai 2017.

³ Annexe 5 de l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/A1-2/2026/6 du 16 mars 2026 relative à la mise en œuvre de la révision des diplômes d'Etat du travail social conférant le grade licence.

⁴ Décret du 6 octobre relatif au diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, titre II, article 6.

- Une formalisation écrite permettant d'assurer la traçabilité du suivi pédagogique.

L'accompagnement individuel des apprenants réalisé par les référents de parcours aura pour objectifs pédagogiques de :

- Soutenir la construction de l'identité professionnelle d'éducateur spécialisé,
- Travailler le positionnement professionnel dans des contextes d'intervention variés
- Favoriser l'analyse réflexive des pratiques éducatives,
- Accompagner la projection en formation pratique et l'exploitation pédagogique des stages,
- Assurer un suivi individualisé du contrôle continu, de l'assiduité et de l'engagement en formation.

3- L'évaluation des compétences développées

Depuis la réforme de 2018, l'institut doit porter 7 épreuves de certification sur les 8 inhérentes au diplôme. Avec la réforme à venir, un contrôle continu durant les trois années de formation permettra d'évaluer l'acquisition des compétences.

25 épreuves évaluatives seront donc organisées tout au long des six semestres de la formation. Elles viendront valider les 12 unités d'enseignement dispensées sur les trois années de formation.

Le mémoire de pratique professionnelle présent depuis le début de l'existence du diplôme d'Etat disparaît au profit d'une épreuve conclusive qui participera à la validation du diplôme revisité. Cette nouvelle épreuve invitera les apprenants à analyser leur parcours, à expliciter leurs acquis et à démontrer leur capacité à mobiliser des savoirs, des compétences et un positionnement professionnel.

Si aujourd'hui la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les apprenants émerge dans la dimension pédagogique, le recours à l'IA interrogera directement la sincérité du travail présenté, la maîtrise réelle des connaissances mobilisées et la capacité des apprenants à s'approprier personnellement les productions rendues. L'usage non déclaré, la reprise sans vérification des contenus générés et la confusion entre aide à la rédaction et production personnelle seront en tension avec les attendus de cette nouvelle évaluation.

En effet, « afin de prévenir toute situation de litige et pour accompagner un usage maîtrisé et responsable des IA, l'équipe pédagogique doit définir les conditions de son utilisation dans le cadre du travail. La préparation de l'épreuve peut être conduite tout au long du parcours de formation. L'enjeu est de rendre l'étudiant acteur dans son processus d'apprentissage (...). Il est préconisé de demander à l'étudiant de rendre compte de son usage des IA, des outils, des prompts utilisés et des objectifs poursuivis. Il devra renseigner un outil de positionnement et

le joindre systématiquement à son dossier. (...). L'usage de l'IA dans le cadre du travail de synthèse et dans le cadre de l'exercice de la profession pourra faire l'objet d'un échange réflexif avec les examinateurs lors de la soutenance. »⁵

5- Conclusion

Dans ce contexte et au cours de l'année écoulée, les formateurs ont repéré l'essor de l'utilisation de l'intelligence artificielle chez les apprenants. Cette évolution, désormais omniprésente dans les pratiques quotidiennes, n'épargne donc pas les apprenants, qui s'en saisissent de manière croissante dans les productions écrites attendues au cours de la formation théorique.

Dès lors, une question centrale émerge : quelle place accorder à l'intelligence artificielle dans la formation et, plus largement, dans les pratiques des éducateurs spécialisés de demain ? Entre levier pédagogique, outil professionnel potentiel et objet de vigilance éthique, l'IA devient un enjeu incontournable, appelant à une réflexion collective et à l'élaboration de repères partagés.

Si l'IA constitue une opportunité en matière d'accès à l'information, de soutien à l'écriture ou de structuration des idées, son usage par les apprenants révèle aujourd'hui certaines limites préoccupantes. En effet, nous observons fréquemment que ces outils sont mobilisés sans distance critique, sans vérification des contenus produits, et parfois présentés comme des productions strictement personnelles.

De plus, les sources générées par ces systèmes d'information ne sont pas systématiquement contrôlées, alors même qu'elles peuvent s'avérer inexactes, voire inexistantes. Cette utilisation, souvent intuitive et peu encadrée, tend ainsi vers une forme d'usage abusif, qui interroge notamment les exigences éthiques et professionnelles attendues dans le champ du travail social.

Ces constats invitent à repenser le rôle des formateurs dans l'accompagnement des apprenants face à ces outils. Il ne s'agit pas de proscrire l'intelligence artificielle, mais bien de favoriser une appropriation éclairée, critique et responsable. Aujourd'hui, l'équipe pédagogique ne fait que conseiller et guider de manière informelle les apprenants. Nous devons donc passer au stade de l'accompagnement et de la formation à ces outils.

La réforme du diplôme qui doit s'engager à partir de septembre 2026, apporte des éléments à considérer dans l'utilisation de l'IA. En effet, dans ce nouveau cadre réglementaire, la question de l'intelligence artificielle prend une place particulière. L'instruction interministérielle du 16

⁵ Note d'instruction interministérielle du 16 mars 2026, annexe 6 les modalités d'évaluation, partie 2.5 : l'usage de l'intelligence artificielle.

mars 2026 insiste sur le développement de l'autonomie, du sens des responsabilités et de la capacité réflexive des apprenants.

Ainsi, dans ce contexte, l'usage de l'IA ne peut être envisagé comme un simple outil de production de contenu, mais comme un objet de formation à part entière, de régulation dans l'organisation des productions écrites et d'apprentissage critique où l'analyse des contenus fournis par l'IA sera de mise.

Puisque notre souhait est de former de futurs professionnels dotés d'un sens critique et en capacité d'assumer leurs responsabilités dans l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité, accompagner et encadrer l'utilisation de l'IA feront parties des nouveaux défis à relever par l'équipe pédagogique.

La réforme à venir de ce diplôme gradé licence nous conduira à inventer de nouvelles façons de former, de nouvelles façons d'enseigner et à trouver la meilleure manière d'évaluer le développement des compétences de la prochaine génération d'éducateurs spécialisés.

ANNEXE

Stages à l'international



International irtscs est à Liège (Liège, Belgium).
14 octobre 2025 · Liège, Région wallonne, Belgique · 🌐

Martine BERANEK, ES2, réalise son stage de 2ème année en Belgique, à Liège, 🇧🇪 au foyer Le Mistral, lieu d'accueil pour adultes en situation d'autisme.

C'est avec notre partenaire belge de la Haute École Charlemagne que ce stage de formation pratique a pu se mettre en place.

Une immersion de 3 mois qui est une opportunité pour découvrir et s'approprier de nouvelles pratiques.

#travailsocial
#educateurspecialisé
#educspe
#belgique
#internationalirtscs



International irtscs est à Corbeyrier, Suisse.
7 octobre 2025 · 🌐

Clémentine BOURGUIGNON, ES2, réalise son stage de 2ème année en Suisse 🇨🇭 à l'école climatique de Boveau dans le canton de Vaud.

L'école climatique est un internat éducatif et scolaire qui accueille 18 enfants de 4 à 12 ans.

C'est avec notre partenaire Suisse de la Haute École du Travail Social et de la Santé de Lausanne que ce stage de formation pratique a pu se mettre en place.

#travailsocial
#educateurspecialisé
#educspe
#suisse
#internationalirtscs





International irtsca est à Dakar Senegal.

29 septembre 2025 · 🌐

...

Depuis quelques semaines Anaëlle RAIMBAULT et Romain DE SOUSA, ES2, sont à Dakar au Sénégal 🇸🇳 afin de réaliser un stage de 3 mois dans le cadre de leur formation.

Il sont accueillis par l'association @petitsboutsdumonde2021 qui accueille et accompagne les enfants et développe de nombreux projets dont ils nous feront part prochainement dans d'autres publications 😊

#travailsocial
#stage
#internationalirtsca
#educspe
#immersion
#senegal
#dakar



Coordonnées équipe

RESPONSABLE

Cyrille MUSIEDLAK
cyrille.musiedlak@irtsca.fr
03.26.06.93.10

ASSISTANTES

Assistante pédagogique

Lola SANTOS
lola.santos@irtsca.fr
03.26.06.82.28

Assistante chargée de la scolarité

Delphine LORANDIN
delphine.lorandin@irtsca.fr
03.26.06.82.30

FORMATEURS REFERENTS DE PARCOURS

Julie FICHET
julie.fichet@irtsca.fr
03.26.06.82.40

Alexia CAMACHO
alexia.camacho@irtsca.fr
03.26.06.82.47

Marine DUMAINE
marine.dumaine@irtsca.fr
03.26.06.93.17

Amélie GALLOIS
amelie.gallois@irtsca.fr
03.26.06.82.45

Thomas BAUDART
thomas.baudart@irtsca.fr
03.26.06.82.53